

Image not found or type unknown



Question relative à la cession du droit à l'image

Par **Juguet Gwenaelle**, le **25/04/2018** à **18:53**

Bonjour,

Pour une sortie théâtre (battle d'impro) on me demande de signer des formulaires de consentement de cession du droit à l'image de ma fille, mineurs. Or, les formulaires, issus de Canopé, précisent que l'autorisation est donnée pour tout support actuel et futur, tout mode de diffusion actuel ou à venir, pour usage commercial ou non et pour une durée de 20 ans !!! Je suis plus que perplexe quant à la légalité d'une telle demande....

Pouvez-vous m'éclairer?